EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°22

URBANISME

Signature d'un bail rural avec Monsieur TANCRE Sébastien pour les parcelles A521, A503 et A504

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 27
Date de convocation : 27 mars 2025
Date de réception en préfecture : 10 avril 2025
Date de publication sur le site internet de la ville : 10 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

N°22

URBANISME

Signature d'un bail rural avec Monsieur TANCRE Sébastien pour les parcelles A521, A503 et A504

Préambule

Dans le cadre d'un projet d'aménagement communal sur des parcelles actuellement exploitées par Monsieur TANCRÉ Sébastien, il convient de lui proposer la jouissance des parcelles A521, A503 et A504 (d'une superficie totale de 3635m²) régularisée par la signature d'un bail rural.

En application des dispositions du livre IV – Titre 1 du Code rural, le bail est consenti moyennant un fermage annuel fixé en monnaie pour chaque année de jouissance. Ce loyer ainsi que les minima et maxima sont actualisés chaque année selon la variation d'un indice national des fermages.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code rural, et notamment les articles L.411-1 et suivants ;
Vu l'avis favorable des membres de la commission « Administration Générale » du mardi 1er avril 2025 ;

Considérant que la Commune de Sainghin-en-Weppes est propriétaire des parcelles A521, A503 et A504 d'une superficie totale de 3635m² ;

Considérant qu'il a été convenu avec Monsieur TANCRÉ Sébastien de procéder à la signature d'un bail rural dans le cadre de sa future exploitation des parcelles susmentionnées ;

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE <u>A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS</u>,

- **DE CONCLURE** un bail rural d'une durée de neuf ans au profit de Monsieur TANCRÉ Sébastien pour les parcelles A521, A503 et A504 ;

- **DE FIXER** la date de début de location au 02 mai 2025 ;

- **DE FIXER** à 87,98 € le prix annuel du fermage, actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages ;

- **DE VALIDER** les modalités du bail rural joint à la présence décision ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le bail rural et ses avenants éventuels ;

- **DE PERCEVOIR** les recettes afférentes,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES (NORD)